

PROJET PÉDAGOGIQUE



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



2018-2019

Centre d'Animation Jeunesse d'Aussillon

05 63 98 21 91 / 06 69 28 79 73
caj-aussillon@lecgs.org



VILLE

D' AUSSILLON

2018-2019

A. Orientations de l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, gestionnaire du centre d'animation jeunesse d'Aussillon	4
B. Le Centre d'Animation Jeunesse d'Aussillon	5
1. En période scolaire :.....	5
2. En période de vacances scolaires :	5
3. Fermetures administratives :	5
C. Constats et enjeux	6
D. Axe de travail 2018/2019	7
E. Le fonctionnement du CAJ	8
1. Conditions d'accueil :	8
2. Règlement intérieur et échelle des sanctions :	8
3. En période scolaire :.....	8
4. En vacances scolaire :	9
5. Tableau récapitulatif des horaires d'ouverture :	9
F. Les moyens	10
1. Moyens humains.....	10
2. Moyens matériels.....	10
3. Le rôle du directeur :.....	11
4. Le métier d'animateur : Spécialiste de la dynamique de groupe.....	11
5. Le rôle de l'animateur :.....	12
6. Les relations entre animateurs :.....	12
7. Les relations animateurs/jeunes :.....	12
8. Les relations équipe pédagogique/famille :.....	13
9. Les relations équipe pédagogique / environnement local :.....	13
G. Les intentions pédagogiques	14
H. Finalité éducative	14
I. Objectifs généraux et opérationnels	15
1) Valoriser l'apprentissage des jeunes à la citoyenneté :.....	15
2) Permettre aux jeunes de participer à la vie du service.....	15
3) Favoriser l'inclusion, la socialisation.....	15
4) Assurer une complémentarité dans la continuité des autres temps éducatifs.....	15
J. Objectifs Opérationnels et moyens mis en œuvre	16
1. Valoriser l'apprentissage des jeunes à la citoyenneté :.....	16
a. En favorisant la participation à la vie locale :.....	16

b.	Par la transmission des règles de vie en collectivité :.....	16
2.	Permettre aux jeunes de participer à la vie du service.....	16
a.	En impliquant les jeunes dans la gestion du centre	16
b.	En amenant les jeunes vers des projets collectifs.....	16
c.	En incitant les jeunes à s’investir dans une démarche de projets	16
d.	En suscitant la participation dans l’élaboration du programme d’activités et toutes autres démarches participatives.....	16
e.	Favoriser l’inclusion, la socialisation.....	16
a.	En accueillant tous les jeunes sans critères sociaux, politique, géographique ou d’handicap.....	16
b.	En favorisant des rencontres avec des jeunes provenant d’autres territoires.	17
c.	En permettant aux jeunes de découvrir de nouveaux territoires.....	17
f.	Assurer une complémentarité dans la continuité des autres temps éducatifs.....	17
a.	En créant du lien avec les familles.....	17
b.	En valorisant la communication sur le Centre d’Animation Jeunesse	17
K.	Les Chantiers Loisirs jeunes	18
L.	Les séjours	19
M.	Évaluation	20

A. Orientations de l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, gestionnaire du centre d'animation jeunesse d'Aussillon

Les orientations éducatives de chaque Accueil de Loisirs s'articulent autour :

- **d'une organisation respectueuse des enfants**, de leurs besoins, de leur rythme et de leurs ressentis ;
- **d'un fonctionnement qui garantit l'épanouissement de chaque individu** au sein d'un espace public et collectif, d'un accompagnement adapté à chacun qui **prend en compte la différence** ;
- **d'une dynamique qui favorise l'égalité des chances**, l'implication et l'expérimentation, qui consolide la culture générale pour que chaque enfant construise sa propre opinion et son esprit critique ;
- **d'objectifs partagés et d'actions menées en concertation avec les acteurs éducatifs** : les familles, les équipes spécialisées, les associations locales, un travail en complémentarité et dans une cohérence éducative ;
- **d'un ancrage territorial qui inscrit l'enfant dans son environnement**, lui permet de connaître et se saisir des ressources locales, développe le réseau de partenaires dans les champs du social, de l'éducatif et de la culture.

La mise en œuvre de ces orientations par les équipes d'animation est accompagnée par le réseau LE&C Grand Sud : outils pédagogiques, services supports et équipes pluridisciplinaires, échanges de pratiques, évaluation et formations. Les événements locaux et les projets transversaux portés par la commune au travers de son PEDT seront investis pleinement pour renforcer la cohérence d'ensemble et assurer une concrétisation de la politique éducative.

B. Le Centre d'Animation Jeunesse d'Aussillon

Destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, le Centre d'Animation Jeunesse, est un lieu d'animation, d'accueil, de rencontres, d'activités culturelles et éducatives. Les jeunes peuvent venir seuls ou avec des amis participer aux activités et aux ateliers, faire des propositions, discuter de différents sujets qui les préoccupent. Le CAJ est un lieu de loisirs, de culture et de détente. Les animateurs écoutent, proposent et organisent avec les jeunes des activités éducatives, sportives et culturelles.

Le centre d'animation jeunesse se veut être un lieu citoyen, les jeunes sont responsables du matériel, le rangement doit être effectué après chaque activité, toute dégradation doit être signalé afin que tous le monde puisse trouver un lieu propre avec du matériel en bon état.

Les horaires du CAJ :

1. En période scolaire :

Lundi : Fermé

Mardi : Fermé

Mercredi : 14h00-18h00

Jeudi : Fermé / interventions dans les collèges de Mazamet entre 12h et 14h.

Vendredi :

16h00-19h45

20h-23h (10 soirées dans l'année)

Samedi : 14h00- 18h00

2. En période de vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- De jeudi de 18h à 22h.

3. Fermetures administratives :

Le CAJ est fermé une semaine pendant les vacances de Noël et 4 semaines en août.

C. Constats et enjeux

Le centre d'animation jeunesse d'Aussillon a compté en 2017/2018 49 jeunes inscrits. Tous ne fréquentent pas la structure régulièrement le noyau dur se compose d'environ vingt jeunes qui se retrouvent sur les mercredis et samedis après-midi au centre d'animation pour diverses activités (futsal, danse atelier cuisine, détente, organisation d'événement et auto-financement...), le vendredi en fin de journée au gymnase Jules Ferry autour de l'activité «futsal».

Les sorties sont diverses et variées tel que le karting, le bubble-bump, la patinoire, le laser-game, la piscine, Cap découverte, trampoline-park ...

Le samedi peut aussi être un temps d'accueil, d'échanges et de rencontres.

Nous organisons également 1 vendredi par mois des «Soirées CAJ» (Casino, Cinéma, Repas partagés...)

Le CAJ d'Aussillon organise également des chantiers loisirs jeunes sur les périodes de vacances scolaires (3 chantiers par ans) les chantiers donnent droit à une bourse que les jeunes utilisent pour un séjour, les jeunes peuvent compléter cette bourse avec des actions d'auto-financement telles qu'un loto, des ventes de calendriers, des ventes de pâtisseries sur le marché d'Aussillon on organise encore l'organisation d'une buvette sur la fête du jeu et de la nature ou bien le festival reflets et rythmes.

Nous sommes partis pendant les vacances d'automne 2017 à Salou en Espagne pour se rendre pendant deux jours sur le parc d'attraction Port Aventura.

Au cours de l'année 2017/2018 un groupe de danseuses formées en 2016/2017 sous la responsabilité de l'animateur jeunesse Sofiane Haddouche, a pu monter plusieurs fois sur scène notamment lors de la semaine «soyons fraternels» en première partie du groupe de Rap «SENSE», à l'occasion de la remise des trophées du concours de court métrage organisé par le réseau santé précarité insertion Tarn sud et sur le festival «Reflet et rythmes» d'Aussillon.

Le départ de l'animateur référent oblige le service à se questionner et à impulser une nouvelle dynamique de groupes autour d'activités fédératrices, dans le domaine culturel, artistique et sportif

Des rencontres inter-structures avec les structures jeunesse des villes et villages situés au alentours d'Aussillon sont organisées. Ces journées permettent aux jeunes de découvrir d'autres structures et territoires et de rencontrer de nouveaux jeunes.

Nous constatons une fréquentation en baisse de nos jeunes surtout sur les mercredis. Certains parents nous ont alertés sur le fait que leurs enfants restent devant les écrans en général seul chez eux, traînent dans la rue tard le soir des fois en semaine scolaire et se désintéressent parfois de la vie locale.

Nous nous devons donc d'agir et de retourner cette situation propre à notre territoire.

D. Axe de travail 2018/2019

Le premier axe de travailler sera de fédérer de nouveaux groupes de jeunes, filles et garçons, autour d'actions collectives propices à l'instauration d'une nouvelle dynamique de groupe.

Au vue des divers constats et demandes de nos jeunes et de leurs parents nous avons donc décidé de travailler à partir d'axes de travail qui se résument de la manière suivante :

- Développement / amélioration des outils de communication en direction du public.
- L'aménagement intérieur et extérieur de Centre d'Animation, Jeunesse.
- Organisation d'un évènement festif organisé par les jeunes
- Des actions d'auto financement.
- L'égalité filles/garçons.
- La mixité fille/garçon.
- La mixité sociale.
- Le mélange communautaire.
- Le projet vidéo: « Harcèlements jusqu'à quand c'est marrant. »

Ces axes de travail et les actions qui en découlent se dérouleront sur tout le temps de l'année scolaire.

Pour chaque action mise en place par le CAJ d'Aussillon, des fiches actions (annexe) seront élaborées.

Ces fiches nous permettront de cibler correctement nos domaines d'intervention et ainsi ne pas nous éloigner de nos objectifs.

Des fiches séances (annexe) seront aussi mis en place afin d'ajuster au plus près l'évolution des séances.

A chaque étape nous évaluerons nos projets et bien sur à la fin de chaque actions.

Pour ce faire nous devons répondre au besoin de formation des membres de l'équipe et bien entendu cibler les formations ou groupes d'échange en fonction des actions mené

E. Le fonctionnement du CAJ

1. Conditions d'accueil :

La structure est ouverte à tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans (10 ans dans le cadre de la passerelle).

Pour fréquenter la structure, le jeune doit avoir dûment rempli un dossier d'inscription composé d'une fiche sanitaire, d'une fiche de renseignement, d'une contractualisation entre la famille et l'association LEC Grand Sud, et du règlement intérieur signé.

2. Règlement intérieur et échelle des sanctions :

Le règlement intérieur détermine les conditions générales de la vie de la structure. C'est un document que les familles signent au moment de l'inscription. Il a pour objets principaux :

- Un ensemble de règles qui garantissent la vie collective du centre d'animation Jeunesse.
- Les modalités d'organisation (conditions d'inscription et d'adhésion, fonctionnement, horaires de la structure...).

Dans le cas du non-respect des règles de vie de la structure par les jeunes, des sanctions seront prises. La sanction se doit d'être proportionnelle à la faute commise. La réparation de la faute sera recherchée, dans la mesure du possible. De plus, une échelle de sanction est déterminée en cas de répétition, allant de la sanction réparatrice à l'exclusion du jeune de la structure.

3. En période scolaire :

Les mercredis, vendredis et samedis sont des temps d'accueil, où les jeunes organisent leur temps libre en fonction de leurs envies. De plus, des temps d'animation sont organisés les mercredis et vendredis en fonction des demandes des jeunes (jeux de société, activités sportives ou artistiques, soirées à thème, repas partagé...) et fait l'objet d'un planning affiché au centre d'animation jeunesse et au collège, et communiqué aux familles. Le vendredi après-midi, un fois par mois, une passerelle va être mise en place pour accueillir les élèves de CM2 (sur inscription), qui participent à un atelier d'initiation à l'un de nos projets socioculturels.

Les mercredis sont des temps d'accueil où les jeunes peuvent venir sur le centre profité des jeux, pratiqué une activité sportive (sport en salle généralement mais aussi le tennis) profité d'un atelier cuisine et allé à la rencontre des animateurs pour exprimé leurs souhaits et désirs avenir en matière de loisirs ou de projets de vacances. Des ateliers vont être mis en place sur la rentrés 2018/2019 ils auront pour but de faire découvrir aux jeunes diverses activités sportives et culturelles. A partir du mois de janvier une passerelle avec l'accueil des 10/11 ans sera effective.

Les vendredis sont aussi des temps d'animation spécifiques. Les jeunes peuvent venir pratiquer le futsal au le gymnase Jule ferry. Une fois par mois, le vendredi est également un temps où les jeunes seront amenés à organiser eux-mêmes leur soirée ou bien faire des demandes de soirées qui leurs sont dédié.

Nous organisons aussi des sorties telles que le Bowling le cinéma, un concert, une pièce de théâtre.

4. En vacances scolaire :

Le centre d'animation jeunesse est ouvert **du lundi au vendredi** de 9h à 18h. Deux périodes de fermeture annuelle sont prévues : 3 semaines en août et pendant les vacances de fin d'année.

Le dispositif passerelle entre l'ALSH et le centre d'animation jeunesse est également opérationnel en période de vacances.

Pour chaque période de vacances scolaires, un planning d'activités sera élaboré par l'équipe d'animation, en collaboration avec les jeunes accueillis. Ce planning sera distribué sous forme de dépliant au collège, dans les associations et dans les commerces de la commune. Des activités variées seront proposées (activités sportives et artistiques, rencontres avec d'autres Centre d'Animation Jeunes, sorties sportives et culturelles, manifestations ponctuelles, chantiers, séjours...).

De manière ponctuelle et dans le cadre de projets spécifiques, des soirées peuvent être organisées.

5. Tableau récapitulatif des horaires d'ouverture :

PERIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
<p><u>Horaires d'ouverture:</u> Mercredi : de 14h à 18h.</p> <p>Vendredi : de 17h45 à 19h45, puis de 20h à 23h. (un vendredi par mois)</p> <p>Samedi : de 14h à 18h.</p>	<p><u>Horaires d'ouverture :</u></p> <p>Du lundi au vendredi de 9h à 18h.</p>

F. Les moyens

1. Moyens humains

Un directeur/animateur: Titulaire du BPJEPS TIC et UCC de direction.

Un animateur permanent: Titulaire du???? (en cour de formation????).

Un stagiaire BAPAAT: De Janvier 2018 à décembre 2018.

Un (e) stagiaire BAFA: Sur périodes de vacances scolaires ou de remplacement,

Un service civique: Partagé avec l'accueil de loisirs 6-11 ans (de octobre 2018 à juin 2019).

Des animateurs occasionnels (pour les périodes de vacances ou de remplacement).

Des prestataires de services pour les activités spécifique (aménagement,escalade, canoë, surf...).

Des intervenants pour les chantiers.

Des bénévoles : Parents ou famille de nos jeunes, membres du dispositif café pour tous ou ancien jeunes adhérents au centre.

2. Moyens matériels

-un billard.

-un Baby foot.

-une table de tennis de table avec balles et raquettes.

-une console de jeu et une télévision.

-Des jeux de société

-Du matériel sportif : ballons, raquettes et balle de tennis, kit de badminton, des plots, des chasubles...

-Du matériel art et déco : peinture, gommette, pochoir...

-Du matériel de cuisine : cuisinière, plat, frigo, micro onde, balance, ustensiles de cuisine...

-Du matériel de camping : Tente, réchaud à gaz, lampe.

-Du matériel de bricolage.

-Un véhicule 9 places mis à disposition par la mairie (un autre véhicule 9 places nous est également mis à disposition par la mairie pour les périodes de vacances scolaire).

La mairie d'Aussillon met à notre disposition deux salles de sport.

Nous avons également à notre disposition dans les locaux de la médiathèque une salle de danse et une salle de musique avec une batterie, deux amplificateurs guitare et une sono ainsi

qu'un amphithéâtre.

3. Le rôle du directeur :

Il est le moteur de l'équipe et le repère essentiel des familles, il est responsable de la qualité de l'accueil tant au niveau de ses tâches administratives que de sa mission éducative et du suivi du personnel à sa charge.

Il est le garant du projet pédagogique et du bon fonctionnement du service Jeunesse.

Il assure les missions suivantes :

- Cohérence des actions menées sur le service avec les Projets Educatif de L.E.&C.G.S. et la politique Enfance-Jeunesse de la collectivité : en présentant chaque année un Projet Pédagogique pour la structure, en veillant à la pertinence des projets d'animation, en garantissant un travail pédagogique qui favorise la mixité sociale et en travaillant en concertation avec les services gérés par LE&CGS sur la commune ;
- Il a pour mission de favoriser l'éveil du jeune, tout en respectant son rythme et ses besoins qui lui sont propres en fonction de son développement ;
- Il organise et met en œuvre toutes les actions garantissant la qualité de l'accueil et la sécurité du jeune au sein de la structure ;
- Animation et évaluation du service jeunesse : en organisant des réunions d'équipe, en accompagnant l'équipe d'encadrement et en mettant en place des outils d'évaluation, en formant les stagiaires et en élaborant des bilans d'activité. Il est l'élément dynamisant de l'équipe d'animation : il conseille, aide, impulse des idées nouvelles ;
- Travaille avec un réseau de partenaires en lien avec le service jeunesse du territoire.
- Diffusion de l'information liée à l'activité : outils de communication pour les familles, les élus, les partenaires.
- Suivi administratif de l'activité : inscriptions et présence des jeunes,
- Gestion financière de la structure : suivi du budget pédagogique.

4. Le métier d'animateur : Spécialiste de la dynamique de groupe

Étymologiquement, animateur signifie celui qui amène à la vie. Et c'est bien la fonction première de l'animateur que de donner vie à des projets afin de favoriser l'épanouissement des enfants, adolescents, adultes ou personnes âgées auprès desquels il travaille.

Il intervient au sein de groupes, tout en prenant en considération les potentialités de chacun, par le biais d'activités sportives, culturelles, sociales, artistiques ou récréatives (ateliers de théâtre, rencontres-débats...).

Il peut aussi sensibiliser son public aux questions relatives à l'urbanisme et l'environnement.

En mobilisant les individus autour d'une activité, il les responsabilise et les incite à devenir autonomes, il développe les échanges.

Dynamisme, créativité et goût des contacts

Le goût du contact humain, des aptitudes organisationnelles, des capacités d'adaptation et le sens des responsabilités, sont des qualités essentielles pour exercer la fonction d'animateur.

Lequel doit aussi se distinguer par son dynamisme et sa créativité pour concevoir des projets intéressants et inciter les personnes à s'impliquer dans leur réalisation.

Les compétences artistiques, culturelles ou sportives représentent également un atout.

5. Le rôle de l'animateur :

Etre garant de la sécurité physique et affective des adolescents.

Proposer des activités en adéquation avec le projet pédagogique et adaptées au public accueillis.

Gérer les temps d'accueil et de vie quotidienne des jeunes, en respectant leur rythme et leurs besoins.

Mener une animation auprès de son public.

6. Les relations entre animateurs :

L'échange et le partage d'idée, de projets, d'opinion, sans jugement et dans une critique constructive.

Le respect de chacun en tant qu'individu et professionnel

La coopération, la délégation et la communication constante.

La transmission, le partage et l'analyse des informations diverses concernant les jeunes, les familles et les partenaires.

La création commune de projets d'animations.

Un enrichissement commun et le partage des compétences individuelles (autoformation, formation continu)

Un climat serein, enthousiaste et dynamique.

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs sont nécessaires au développement d'une réelle qualité d'accueil au sein de la structure. En période scolaire, une réunion hebdomadaire (le mardi après midi) est organisée pour assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes actions. L'organisation d'événements à caractère exceptionnel ainsi que les activités déployées en périodes de vacances scolaires font l'objet de réunions de préparation et de coordination spécifiques.

7. Les relations animateurs/jeunes :

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes. A l'écoute des adolescents, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets. Ils sont pour une majorité des jeunes des « référents » et doivent, à ce titre, adopter une conduite et des attitudes adéquates (parlé, respect des jeunes et des règles de vies communes, tenue vestimentaire).

Consciente du libre choix des jeunes de fréquenter ou pas le service jeunesse, l'équipe d'animation choisit les activités en fonction de l'intérêt qu'y portent les jeunes et de l'engagement dont ils font preuve.

A ce titre, pour les préadolescents, il convient de les inciter à exprimer leurs envies et leurs attentes, ainsi qu'à les faire participer à certaines tâches organisationnelles.

Quant aux adolescents, il convient de les motiver à s'impliquer véritablement dans la conception et la réalisation de leurs projets.

Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, les activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques,...). En fonction de la nature des activités, dépendent également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites et de sécurité spécifiques (activités à risques encadrement avec des prestataires de services, brevets d'états...).

8. Les relations équipe pédagogique/famille :

L'équipe pédagogique se tient à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes, leurs questionnements, sur le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), elle doit respecter la confidentialité des informations données.

9. Les relations équipe pédagogique / environnement local :

L'équipe d'animation se doit de travailler en partenariat avec les différents acteurs éducatifs (parents, enseignants, associations) et partenaires locaux (élus municipaux, dispositifs) afin de garantir le meilleur accueil des jeunes et la garantie du bon déroulement des projets et différentes animations.

G. Les intentions pédagogiques

- Proposer aux jeunes un accueil dans un lieu agréable et cadré où tous peuvent s'exprimer.
- Favoriser la mixité sociale.
- Favoriser la mixité sexuée.
- Favoriser l'égalité fille/garçon
- Valoriser les actions des jeunes.
- Travailler sur l'autonomie.
- Être partenaire des politiques éducatives de la ville.
- Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs.
- Permettre un accès aux loisirs à un maximum de jeunes.
- Favoriser l'intégration des jeunes dans la société.
- Favoriser le développement psycho-social des jeunes.
- Travail sur la parentalité.
- Favoriser la communication entre les jeunes

H. Finalité éducative

Permettre aux différents jeunes de tendre vers une autonomie en favorisant le vivre ensemble et les accompagner vers l'âge adulte.

Impliquer les différents partenaires

Mutualiser les moyens, dans une logique de coéducation.

I. Objectifs généraux et opérationnels

- 1) **Valoriser l'apprentissage des jeunes à la citoyenneté :**
 - a. En favorisant la participation à la vie locale
 - b. Par la transmission des règles de vie en collectivité

- 2) **Permettre aux jeunes de participer à la vie du service.**
 - a. En impliquant les jeunes dans la gestion du centre
 - b. En amenant les jeunes vers des projets collectifs
 - c. En incitant les jeunes à s'investir dans une démarche de projets
 - d. En suscitant la participation dans l'élaboration du programme d'activités et toutes autres démarches participatives.

- 3) **Favoriser l'inclusion, la socialisation.**
 - a. En accueillant tous les jeunes sans critères sociaux, politique, géographique ou d'handicap
 - b. En favorisant des rencontres avec des jeunes provenant d'autres territoires.
 - c. En permettant aux jeunes de découvrir de nouveaux territoires.

- 4) **Assurer une complémentarité dans la continuité des autres temps éducatifs.**
 - a. En créant du lien avec les familles
 - b. En tissant des relations partenariales avec les acteurs éducatifs du territoire
 - c. En valorisant la communication sur le Centre d'Animation Jeunesse

J. Objectifs Opérationnels et moyens mis en œuvre

1. Valoriser l'apprentissage des jeunes à la citoyenneté :

- a. En favorisant la participation à la vie locale :
 - *Le service jeunesse participe à l'organisation des fêtes des city stade et des fêtes du jeu, nous demandons donc à nos jeunes de participer également.*
- b. Par la transmission des règles de vie en collectivité :
 - *Faire participer les jeunes aux règles de vie du centre et en favoriser les notions de rangement et de nettoyage.*
 - *Favoriser l'entraide, l'écoute et le respect mutuel.*

2. Permettre aux jeunes de participer à la vie du service.

- a. En impliquant les jeunes dans la gestion du centre
 - *Participation des jeunes à l'aménagement du Caj*
 - *Travail en sous groupe afin de faire émerger des idées (aménagement, vie quotidienne, horaire...).*
- b. En amenant les jeunes vers des projets collectifs
 - *Organisation de soirée à thèmes par les jeunes. Organisation d'action d'auto financement.*
 - *Conception d'affiches et diffusion des informations auprès de leurs amis.*
- c. En incitant les jeunes à s'investir dans une démarche de projets
 - *En proposant des chantiers loisir jeunes donnant accès à une bourse pour une aide de départ en séjour.*
 - *En proposant des actions d'auto financement*
 - *En accompagnant les jeunes sur les aides de départ en vacance autonome (sac ados...).*
 - *Nous organisons un forum des jobs sur lequel les jeunes peuvent rencontrer divers professionnel pouvant les aider sur des recherches d'emploi ou divers projets leur tenant à cœur (mobilité, stage, formation...)*
- d. En suscitant la participation dans l'élaboration du programme d'activités et toutes autres démarches participatives
 - *Mise en place de temps dédié à l'organisation des activités par les jeunes.*
 - *Mise à disposition au CAJ d'un ordinateur et d'une connexion internet pour diverse recherche (sortie, séjour, tarif...)*
- e. **Favoriser l'inclusion, la socialisation.**
 - a. En accueillant tous les jeunes sans critères sociaux, politique, géographique ou d'handicap
 - *Diffusion du programme le plus large possible (collège, lycée, PIJ, mairie, Quartier...),*
 - *proposer des temps d'accueil personnalisé si cela est nécessaire.*
 - *Organiser des activités à moindre coût,*

- *aller chercher les jeunes sur leurs lieux de rencontre.*
 - *Favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap au sein du groupe par un accompagnement personnalisé.*
- b. En favorisant des rencontres avec des jeunes provenant d'autres territoires.
- *En rencontrant les animateurs et organisateurs d'accueil jeunes des villes et villages aux alentours et en provoquant avec eux des rencontres (sportives, culturelles ou autre)*
- c. En permettant aux jeunes de découvrir de nouveaux territoires.
- *Inciter les jeunes à la découverte d'autres territoires (film, reportage, témoignage d'autres jeunes...).*
 - *Organisation de sorties à la journée (Carcassonne, Albi Toulouse...) et de séjours.*
- f. Assurer une complémentarité dans la continuité des autres temps éducatifs.**
- a. En créant du lien avec les familles
- *Impliquer les parents dans la vie de la structure.*
 - *Établir un partenariat avec les collèges et lycées du territoire (permanence).*
 - *En tissant des relations partenariales avec les acteurs éducatifs du territoire*
- b. En valorisant la communication sur le Centre d'Animation Jeunesse
- *Partenariat étroit avec la mission locale, l'association des locataires de la Falgalarié, le réseau information jeunesse du Tarn et le programme de réussite éducative.*
 - *Participation aux cellules permanentes du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.*

K. Les Chantiers Loisirs jeunes

Les chantiers loisirs jeunes s'inscrivent dans une dynamique locale et œuvrent pour l'intérêt général.

L'encadrement sur le terrain est assuré par nos animateurs ainsi que des intervenants extérieurs dont les qualités techniques et pédagogiques ont été approuvées.

La contrepartie d'un chantier loisirs donne droit aux jeunes à une bourse à dépenser sur les séjours proposées au sein du CAJ.

Les jeunes inscrits sur les chantiers doivent être volontaire, il est nécessaire que ce soit les jeunes eux-mêmes qui choisissent cette formule travail/loisir.

Le chantier est ouvert sur la vie d'un quartier, d'une ville, en lien avec l'environnement local. C'est un des temps forts d'un projet associatif. Il permet la restauration d'un site, l'aménagement d'un cadre de vie, la revalorisation d'un lieu et sa réutilisation par ses habitants ou la réalisation d'une œuvre d'art.

Les chantiers sont un moyen d'atteindre divers objectifs comme la valorisation des actions jeunes, le travail sur l'autonomie et l'apprentissage à la citoyenneté, l'intégration et la socialisation.

Ils permettent aussi un accès aux loisirs à des jeunes dont les familles ont des faibles revenus.



L. Les séjours

Les séjours sont une suite aux chantiers loisirs jeunes, puisque la bourse obtenue doit être dépensée lors d'un séjour organisé par notre service.

Depuis l'année dernière il a été décidé d'organiser un séjour sur les vacances d'automne.

L'objectif premier des séjours est de passer des moments agréables en collectivité.

C'est un moyen pour que certains jeunes partent en vacances sans leur famille et surtout avec leurs amis.

C'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux lieux, de changer de ville, de région voir de pays.

A travers cet outil qu'est l'organisation d'un séjour nous pourrons travailler divers axes transversaux avec les jeunes :

- La recherche de lieux d'accueil et d'activités.
- Actions d'auto financement.
- Autonomie et vie en collectivité
- La mise en place d'un planning
- L'élaboration et la gestion d'un budget



M.Évaluation

L'évaluation se déroule en plusieurs parties.

Dans un premier temps avec les jeunes sur des moments informel, nous évaluons la satisfaction du public des actions mises en place (animation, sortie, séjour, chantier, projet...).

Ainsi nous pouvons traiter des points forts et des points faibles directement avec les jeunes.

Ensuite une réunion hebdomadaire a lieu en début de semaine sur les temps scolaire avec l'équipe du service jeunesse.

Nous traitons des différents points abordés avec les jeunes, quels objectifs ont été atteint lesquels ne l'ont pas été, quels sont les axes d'amélioration à amener afin d'ajusté nos actions si cela est nécessaire. L'aspect quantitatif est bien entendu pris en compte.

Une réunion informelle à lieu au cours des périodes de vacances scolaire généralement en fin de semaine pour un bilan hebdomadaire et afin de reconsidérer les actions futures.

Tout cela passe par des outils d'évaluation mise en place au cours de l'année et adapté à chaque actions.

Voici un exemple de fiche d'évaluation pour une action.

Inciter les jeunes à s'investir dans une démarche de projets.				
Type de projet	Court terme 1 à 3 semaines	Moyen terme 1 à 6 mois	Long terme 1 an ou plus	Autre _____
Nombre de jeunes impliqué				
Utilisation de support mis a disposition	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Satisfaction des jeunes dans la mise en œuvre du projet	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5
Finalisation du projet	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Satisfaction des jeunes dans la finalisation du projet	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5

Afin de répondre au mieux aux objectifs de la commune, de rendre compte des actions menées sur le terrain, de les évaluer et de les adapter en permanence, une réunion de cadrage est mise en place à intervalles réguliers par la municipalité.

L'évaluation périodique des objectifs, assure une meilleure information de l'évolution des actions sur le terrain. Elle permet d'ajuster, si nécessaire les actions.

ANNEXES

FICHES ACTIONS

Aménagement CAJ

<u>Aménagement CAJ</u>		
Activité : Animation : Intervention : Débat : Autre : _____ Description		
Nombre de séance et objectif :		
Evaluation		

Intervention collèges/lycées

<u>Intervention collèges/lycées</u>		
Activité : Animation : Intervention : Débat : Autre : _____ Description		
Nombre de séance et objectif :		
Evaluation		

Fiche séance

Projet :	
Nombre de séances prévues Séance N° _____	
Intitulé de la Séances Action Bref descriptif	
Remarque Matériel	
Évaluation Déroulement séance	